

1. Identification

Identificateur de produit	Kocide 2000-O - PCP 33441		
Autres moyens d'identification			
Synonymes	PCP33441		
Usage recommandé	Fongicide		
Restrictions d'utilisation	Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	Cosaco LLC		
Adresse	12701 Alameda Road Houston, TX 77045 États-Unis		
Téléphone	Téléphone	+1 713-433-6404	
	Télécopieur	+1 713-433-1719	
Site Web	www.cosaco.com		
Courriel	SDS@cosaco.com		
Numéro de téléphone d'urgence			
	Les Amériques	+1 866 519 4752 (Toll Free)	
	États-Unis, Canada, Mexique	+1-760-476-3962	
	Gloabl Response Access Code	334018, Account 14537	
Fournisseur			
	Certis Agro Canada Inc. 1600- 925 West Georgia Street Vancouver V6C 3L2 CA		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1A
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion.
	Nocif par inhalation.
	Provoque une sévère irritation des yeux.
	Peut provoquer le cancer.

Conseil de prudence	Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
		Éviter de respirer les poussières.
		Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
		Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
		Se laver soigneusement après manipulation.
		Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON si vous vous sentez mal. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Classement conformément au règlement du SIMDUT de Canada 2015. Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois. Exempt - Produit Enregistré - (LPA 33441). Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Hydroxyde de cuivre		20427-59-2	53.8

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Ne s'applique pas aux produits LPA. Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneur en ingrédients actifs.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Peau	En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Yeux	En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion	En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Propriétés inflammables	Aucun(e) connu(e).

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir l'article 13 de la SDD.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Ne pas respirer les poussières. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de cuivre (CAS 20427-59-2)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de cuivre (CAS 20427-59-2)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de cuivre (CAS 20427-59-2)	MPT	0.2 mg/m3	Fumées.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Poudre
État physique	Solide.
Forme	Granules
Couleur	Bleu
Odeur	Caractéristique
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	9.1 @ 20°C concentration 10g/L
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.

Solubilité	
Solubilité (eau)	Dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	340 °C (644 °F)
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	1.06 g/mL @ 20°C
Propriétés explosives	Non explosif.
Inflammabilité	Ininflammable.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques À moins d'être en présence de vomissements intenses, vider l'estomac en effectuant un lavage gastrique avec de l'eau, du lait, une solution de bicarbonate de soude ou une solution de ferrocyanure de potassium à 0,1 % (Gosselin, Clinical Toxicology of Commercial Products, 5e édition). L'administration d'un lavage gastrique devrait être effectuée par un membre qualifié du personnel médical. Des muqueuses probablement endommagées peuvent représenter une contre-indication au lavage d'estomac.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Kocide 2000-O - PCP 33441 (CAS Mélange)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, Fabricant
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	1.3 mg/l/4h, Fabricant
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1346 mg/kg, Fabricant
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydroxyde de cuivre (CAS 20427-59-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, EFSA Journal 2018;16(1):5152
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 0.5 mg/L, 4 heures, EFSA Journal 2018;16(1):5152 (dust/mist)

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	489 mg/kg, EFSA Journal 2018;16(1):5152
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La poussière ou la poudre peut irriter la peau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Autres informations	Pas disponible.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Produit	Espèces		Résultats d'épreuves
Kocide 2000-O - PCP 33441 (CAS Mélange)			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	1.61 mg/L, 48 hr
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia	0.003 mg/L, 21 Jours
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	4.79 mg/L, 96 hr
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Complètement vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produit non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

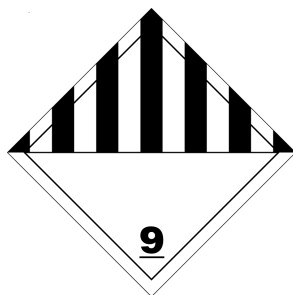
Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--------------------	--

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3077
Appellation réglementaire adéquate	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Nom technique	Hydroxyde de cuivre
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Exempt - Produit Enregistré - (LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES: NO D'HOMOLOGATION 33441).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

PRÉCAUTIONS : DANGER : POISON. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS Nocif si avalé ou inhalé. ÉVITER tout contact avec les yeux. Porter des lunettes, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures et des chaussettes durant le mélange / chargement, l'application, de nettoyage et les réparations. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange / chargement, le nettoyage et les réparations Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Dès que possible, se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Retirer les vêtements / équipement de protection individuelle immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Puis, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne pas les réutiliser. Pour le nettoyage / l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 48 heures.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Classification SIMDUT

Exempt - Produit enregistré - (LPA 33441)

Inventaires

Pays ou région

Canada

Nom de l'inventaire

Liste intérieure des substances (LIS)

En stock (Oui/Non)*

Non

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

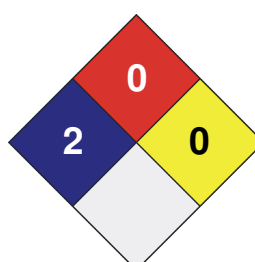
Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication

10-Mai-2023

Date en vigueur

10-Mai-2023

Version n°

02

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

Références- EFSA European Food Safety Authority

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021